

REGLEMENT BOURSE AUX SKIS

Dimanche 15 octobre 2017

GROISY

Principe:

- ✚ L'APE de Groisy organise les 14 et 15 octobre 2017 une bourse aux skis et aux roues à l'Espace d'Animation de Groisy. Le but est de permettre aux particuliers de mettre en vente des articles de sport d'hiver et de glisse dont ils souhaitent se dessaisir, ainsi que des articles à roues tels que des cycles, rollers, trottinettes, poussette...

Rôle de L'APE:

- ✚ L'APE recevra les marchandises, et les proposera à la vente. En aucun cas, elle ne pourra être considérée comme étant devenue propriétaire de la marchandise confiée, à quelque moment que ce soit durant ces 2 journées.
- ✚ L'APE ne garantit pas la vente, et ne pourra être tenue responsable au cas où les articles ne seraient pas vendus.
- ✚ L'APE ne sera pas tenue responsable des détériorations occasionnées par la manipulation ou l'essayage des articles déposés dans le cadre de l'opération, ni de tout accident, vol, risque incendie, etc....

Acceptation des articles à la vente

- ✚ L'APE se réserve le droit d'accepter ou refuser les articles proposés, selon ses critères propres, de sécurité, d'état du matériel, ou d'autres critères non énumérés, et ce, sans possibilité de recours. En particulier, pour les vêtements, seuls seront acceptés les marques de sport, et les articles d'une propreté irréprochable.
- ✚ Les mineurs non-accompagnés ne pourront pas participer à la bourse.
- ✚ Lorsque les articles seront enregistrés, le talon numéroté du ticket apposé sur l'article mis en vente sera remis au déposant, (A présenter au moment du retrait)
- ✚ Le nom du déposant et la liste de ses articles mis en vente seront enregistrés par informatique.

Engagements du déposant

- ✚ Le déposant dont le produit a été accepté, garantit le bon fonctionnement de celui-ci, ainsi que l'absence de vices ou de défauts qui le rendraient dangereux ou impropre à l'usage auquel il est destiné.
- ✚ La mise en vente d'objets neufs ayant été acquis dans le but de réaliser des bénéfices sur la revente est interdite.
- ✚ Le déposant assumera par ailleurs tout recours en responsabilité qui serait éventuellement engagé par un acquéreur dans le cas où celui-ci s'estimerait lésé.
- ✚ Aucun dépôt de matériel ne pourra se faire en dehors des horaires prévus.

Participation aux frais de dépôt

- ✚ 2,50€ par tranche de 5 articles déposés.
- ✚ 2€ par tranche de 5 articles déposés pour les adhérents de l'APE de Groisy.

Engagement des acquéreurs

- ✚ L'acquéreur accepte par son achat de reconnaître la non-responsabilité de l'APE et renonce à toute action envers l'association dans le cas où, il s'estimerait lésé. Il reconnaît avoir examiné, vérifié et constaté l'état du matériel, le prendre en l'état avec tous vices apparents ou non qui peuvent exister sur celui-ci.

Retraits

- ✚ Aucun retrait de matériel ne pourra se faire avant la clôture des ventes du dimanche, et en dehors de l'horaire prévu.
- ✚ Lors du retrait, le déposant récupère les articles invendus et le règlement des articles vendus déduction faite **d'une commission de 10% revenant à L'APE.**

Marchandises non vendues et non récupérées

- ✚ Les articles non vendues qui ne seraient pas récupérés seront cédés par l'APE à une association caritative.

Présence de professionnels

- ✚ Lors de la vente seront présents des commerçants professionnels. Ceux ci ne sont responsables que de la vente de leurs propres marchandises. Les achats effectués sur les stands des professionnels sont à régler directement auprès de l'APE.

Gestion des litiges

- ✚ En cas de litige portant sur la qualité d'un achat, l'association mettra en relation, dans la mesure du possible, directement le vendeur et l'acheteur, pour que le différent soit réglé entre ces deux parties. L'APE ne sera pas tenu à régler le problème entre acheteur et vendeur.

Acceptation du règlement

- ✚ Le dépôt et l'achat d'un ou plusieurs articles à la bourse aux skis et aux roues de l'APE de Groisy implique l'acceptation du présent règlement.
- ✚ Nous vous rappelons que cette bourse est organisée par des bénévoles, l'APE ayant pour but de financer des activités scolaires. Nous souhaitons qu'elle se déroule dans un esprit bon enfant et vous remercions de votre compréhension.

Le président:
Gérard DUGAVE